

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1- Délibération validant le remboursement aux élus des frais d'exécution d'un mandat spécial – Congrès des Maires 2022
- 2- Délibération portant modification du tableau des effectifs du personnel municipal – Création de de deux postes de gardes champêtre
- 3- Délibération portant validation de l'état d'assiette des coupes de bois dans la forêt communale relevant du régime forestier pour l'année 2023
- 4- Délibération validant la demande de subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CSDT) 2020-2022
- 5- Délibération validant la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de concours 2022
- 6- Délibération portant approbation de l'attribution de compensation définitive 2022 de la Communauté d'Agglomération LMV
- 7- Délibération validant le versement d'une subvention de la DRAC dans le cadre d'une résidence d'artiste
- 8- Délibération validant les durées d'amortissement par catégorie de biens dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M 57
- 9- Gestion 2022- Décision modificative n°2
- 10- Motion du Conseil Municipal sur les préoccupations des communes face aux conséquences financières de la crise économique et financière sur les budgets communaux

Questions diverses

Membres présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjoints : FAURE Cécile, LION Christine, SEBBAH Didier, DOUX Laurent, DERNIS Thierry, CHARMASSON Florence

Les Conseillers Municipaux : JUILLARD Lisa, VIGNUALES Francine, MOULIN Patrick, LARRIVE Gérard, RIBERI-PACHECO Gisèle, ROBINAUD Alain, MAURIN Mireille, BONNEVILLE Christine, PHELIPPON Charlotte, COLOMBO Dominique, LAMBERT Gaëlle, ESCOFFIER Jade.

Procurations : VANNEYRE Serge à ROUSSET André, MARIANI-RENOUX Severine à DOUX Laurent, DESPLATS Gwenola à FAURE Cécile, THEVES Marine à LION Christine, PORTE Roger à SEBBAH Didier, FERNANADEZ Blaise à DERNIS Thierry, LE DU Daniel à COLOMBO Dominique, BOUAT Dominique à ESCOFFIER Jade.

Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 27/09/2022

Adopté à la majorité : 21 pour – 6 abstentions (Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat- Mme Dominique Colombo- Mme Gaëlle Lambert- M Daniel Le Du- Mme Christine Bonneville)

Délibérations :

1- Délibération validant le remboursement aux élus des frais d'exécution d'un mandat spécial – Congrès des Maires 2022

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les élus locaux peuvent être amenés à se déplacer au titre d'un mandat spécial, c'est-à-dire d'une mission accomplie dans l'intérêt de la commune pour une opération déterminée et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables. Cette notion de mandat spécial s'applique donc aux déplacements des élus à l'occasion du Congrès des Maires sur Paris.

Lorsque les conditions du mandat spécial sont réunies, les élus ont droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de leur mission. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le principe de remboursement aux élus des frais d'exécution d'un mandat spécial à l'occasion des Congrès des Maires 2022.

Adopté à l'unanimité

2- Délibération portant modification du tableau des effectifs du personnel municipal – Création de deux postes de Gardes champêtre

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de la réorganisation du service de Police Municipale, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs du personnel municipal comme suit :

- Création de deux postes de garde champêtre chef à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adopté à la majorité : 26 pour – 1 abstention (M. Alain Robinaud)

3- Délibération portant validation de l'état d'assiette des coupes de bois dans la forêt communale relevant du régime forestier pour l'année 2023

Rapporteur : Thierry DERNIS

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette, c'est-à-dire des coupes prévues au programme du plan d'aménagement forestier en vigueur.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la proposition suivante des coupes pour l'exercice 2023 :

- Parcelle n°2t – Canton Combe de Recaute – amélioration en taillis simple de Chênes verts sur 0.94 ha. Le volume estimé est d'environ 40 m3.
- Parcelle n°7t- Canton Vallon de Roumias – amélioration en taillis simple de Chêne vert sur 3 ha. Le volume estimé est d'environ 150 m3
- Parcelle n°8t- Canton Vallon de Roumias – amélioration en taillis simple de Chêne vert sur 0.60 ha. Le volume estimé est d'environ 27 m3

Ces interventions seront supervisées par l'ONF qui marquera les bois à couper. La commune délivrera, sous le contrôle de l'ONF, les bois en affouage ou en commercialisation.

Les prescriptions particulières pour ces coupes seront rédigées par l'ONF afin de respecter les prescriptions spécifiques d'exploitation et d'usages ainsi que les prescriptions environnementales.

Adopté à l'unanimité

4- Délibération validant la demande de subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CSDT) 2020-2022

Rapporteur : André ROUSSET

La commune dispose d'une enveloppe financière pluriannuelle pour le financement de ses opérations d'investissement dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022 du Département de Vaucluse.

Cette enveloppe d'un montant maximum de 245 400€ représente une participation du Département de Vaucluse à hauteur de 50% de nos programmes d'investissement.

Le programme d'investissement prévisionnel du CSDT 2020-2022 est joint à la présente note de synthèse (*Annexe 1*).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention dans le cadre du CSDT 2020-2022.

Adopté à l'unanimité

5- Délibération validant la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de concours 2022- Construction du nouveau restaurant scolaire

Rapporteur : André ROUSSET

Le dossier de demande de subvention porte sur la construction du nouveau restaurant scolaire, programme d'investissement d'un montant de 1 554 987.17€ HT.

Ce programme d'investissement a déjà bénéficié des dispositifs de financement suivants : Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local de l'Etat, contractualisation triennale des services du Département du Vaucluse, participation financière des services de la CAF et fonds de concours LMV sur l'année 2020.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention auprès des services de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de Concours 2022 pour le programme de travaux mentionné ci-dessus. Le montant du Fonds de concours s'élève à 105 044€.

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 abstentions (Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat- Mme Dominique Colombo- M Daniel Le Du)

6- Délibération portant approbation de l'attribution de compensation définitive 2022 de la Communauté d'Agglomération LMV

Rapporteur : Christine LION

Suite à l'adoption du rapport de la CLETC du 24 mai 2022, par les conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération LMV, à la majorité qualifiée, le conseil communautaire de Luberon Monts de Vaucluse a entériné les Attributions de Compensation définitives 2022 comme suit pour la commune :

- **LAURIS : 553 800.39 €**

Conformément au 1° bis du V de l'article 1609 nonies du CGI, cette délibération communautaire nécessite une délibération concordante du conseil municipal de la commune concernée, approuvant le montant alloué et la révision libre des Attributions de Compensation.

En effet, les membres de la CLETC ont proposé au conseil communautaire d'utiliser cette méthode pour actualiser chaque année les charges transférées à LMV dans le cadre des compétences « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » et « instruction des Autorisations du Droit des Sols ».

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le montant de l'attribution de compensation définitive 2022 de la Communauté d'Agglomération LMV.

Adopté à l'unanimité

7- Délibération validant le versement d'une subvention de la DRAC dans le cadre d'une résidence d'artiste

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre des actions du service Culture et Vie associative et de l'Espace Jeunes, une résidence d'artiste financé par les services de la DRAC a été mise en place au mois d'octobre 2022. La subvention de la DRAC ayant été versée à la commune, il convient de procéder au reversement de cette subvention aux artistes intervenant sur cette résidence, subvention d'un montant de 8 000€.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le reversement de cette subvention.

Adopté à la majorité : 25 pour – 2 abstentions (Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat)

8- Délibération validant les durées d'amortissement par catégorie de biens dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M 57

Rapporteur : Christine LION

Par délibération en date du 27 septembre 2022, la commune a validé le passage au 1^{er} janvier 2023 à la nomenclature M57 du budget principal. Il convient à présent de fixer les durées d'amortissement par catégories de biens.

Adopté à l'unanimité

9- Gestion 2022- Décision modificative n°2

Rapporteur : Christine LION

Dans le cadre de la clôture de l'exercice budgétaire 2022, il convient de prévoir des ajustements de crédits pour la section recettes de fonctionnement, afin d'intégrer notamment les crédits versés par les services de l'Etat dans le cadre du dispositif « Filet sécurité inflation ».

Il convient également d'ajuster les crédits sur le chapitre 011, dépenses à caractère général.

Ces ajustements de crédits n'impactent pas l'équilibre général du budget.

Adopté à l'unanimité

10- Motion du Conseil Municipal sur les préoccupations des communes face aux conséquences financières de la crise économique et financière sur les budgets communaux

Rapporteur : André ROUSSET

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la motion jointe à la présente note de synthèse (*Annexe2*).

Adopté à la majorité : 24 pour – 3 abstentions (Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat- Mme Christine Bonneville)

Questions diverses :

- **M le Maire** évoque la situation de l'hôpital de Cavillon dont la certification a été retirée lors de la dernière visite de contrôle des services de l'ARS, le seul service valorisé reste le service de l'EPAHD de Roquefraiche (à ce sujet, M le Maire, précise que deux places sont disponibles dans l'établissement) L'hôpital de Cavillon dispose de deux ans pour effectuer une remise à niveau afin de récupérer sa certification.
- **M le Maire** précise que dans le cadre de la compétence GEMAPI (compétence de la Communauté d'Agglomération LMV), les travaux de la 3^{ème} tranche de la digue de Lauris vont débuter et ont été réévalués pour un montant de 1 830 000€ HT, travaux subventionnés par le Département à hauteur de 30% et par EDF à hauteur de 16%. Les études pour les autorisations d'endiguement sont quant à elle évaluées à 60 000€ HT, études subventionnées par le Département à hauteur de 30%.
Les réunions de travail relatives au Contrat Foncier Local Lauris-Puget-Puyvert, ont repris avec les services du Département, avec pour objectif la valorisation de l'agriculture sur le territoire, grâce notamment au remembrement des parcelles dans la plaine, cette action permettant de faciliter l'exploitation de ces terres agricoles.
- **M le Maire** informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de la Journée Mondiale du Bénévolat sur l'initiative du Comité Départemental de Vaucluse des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, une médaille a été remise à Mme Isabelle Montenois pour son engagement dans le cadre de l'association Sud Luberon Solidarités.

- **M Laurent Doux** présente au Conseil Municipal l'état d'avancement du dossier du Conseil Municipal des Jeunes : l'installation du CMJ a eu lieu samedi 10 décembre, 22 jeunes ont été nommés.

Cette réunion a permis de partager un moment convivial avec les enfants et les parents, et d'expliquer le fonctionnement à venir du Conseil Municipal des Jeunes.

- **Mme Francine Vignuales** informe le Conseil Municipal que le repas des aînés se tiendra le Mardi 13 décembre au Foyer Rural, environ 90 personnes sont attendues à ce repas.
- **M le Maire** présente les observations de **M Serge Vanneyre** sur le dossier du PLU : dans le cadre d'avancement du dossier PLU, 3 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été réalisés par les services du PNRL.

Les OAP prennent en compte les sites, leurs qualités actuelles, leurs abords et notamment les paysages et identité rurale des lieux. L'objectif est la création de nouveaux quartiers à dominante d'habitat et d'aménagements collectifs de qualité : voirie, placettes, vergers, circulations douces, jardins et stationnements qualitatifs.

Ces programmes de logements seront traduits sous forme de petits collectifs, de maisons individuelles groupées et individuelles dans l'esprit hameaux.

Ces opérations comporteront 30% de logements aidés.

Les secteurs concernés sont le quartier des Régales, le quartier Saint Jean et le quartier Piecaud.

- **M le Maire** précise qu'il a sollicité les services du Département afin d'étudier le passage de l'ancienne route de Cadenet en piste cyclable prioritaire. Le projet est à l'étude avec les trois communes concernées : Lauris-Puget-Puyvert
- **M le Maire** expose enfin le point suivant :

« Tandis qu'au parlement européen, des députés viennent siéger et voter avec leur bébé, qu'au Sénat australien, une jeune sénatrice allaite son bébé en séance et qu'on voit partout de jeunes femmes exerçant leurs responsabilités publiques avec leurs jeunes enfants, certains et certaines, dans ce conseil municipal, ont critiqué le fait que notre Conseillère Municipale, Mme Marine Theves ait pu venir en Conseil avec son bébé. Ces critiques me semblent terriblement rétrogrades et déplacées. Pour ma part, je la félicite chaleureusement pour cet engagement »

- **M le Maire** présente les questions de **Mme Jade Escoffier** :

*** Dans un PV du 15 Décembre 2020, vous annoncez l'ouverture du grand jardin pour le printemps 2021, où en êtes-vous du projet ?**

M le Maire précise que les travaux d'entretien ont été réduits depuis deux ans sur ce site. M Dernis, fournit cependant des efforts considérables pour organiser l'ensemble des chantiers sur la commune, en fonction des moyens humains et budgétaires disponibles, et notamment sur le Grand Jardin,

M Gérard Larrivé précise que l'ouverture du Grand Jardin est programmée en deux étapes :

- 1- Ouverture du Grand Jardin à des classes de l'école primaire, dans le cadre de l'action « Aire terrestre éducative », avec une demande de subvention en cours pour 2023, pour des travaux d'aménagement et de sécurisation du site.
- 2- Ouverture élargie par la suite au grand public.

*** Voilà quelques années vous aviez initié des réunions de voisins vigilants, plusieurs d'entre eux nous demandent où en est ce processus dans la mesure où, la délinquance à Lauris est devenue le quotidien de tous : vitesse excessive, rodéo de jeunes en scooter, dégradations de véhicules et de biens...**

M le Maire précise que le dispositif mis en place par la commune, est le dispositif de Participation Citoyenne, et non le dispositif privé Voisins vigilants. Une convention a été signée à cet effet avec la Préfecture en 2018, renouvelable tous les deux ans.

Ce dispositif nécessite la désignation d'un coordonnateur sécurité de la mairie et de référents par secteur, secteur identifié par les services de gendarmerie.

*** Quelle est votre position concernant le remboursement des frais de déplacement d'élus de l'opposition dans l'exercice de leur mandat, comme par exemple les formations ?**

M le Maire précise que les frais de déplacements ne sont pas remboursés pour l'ensemble des élus du Conseil Municipal souhaitant effectuer des formations.

*** Lors du dernier conseil municipal, Mr Larrivé a fait remarquer notre absence de vos réunions sur la transition écologique, nous avons répondu à plusieurs reprises que notre conception de l'écologie se situe d'abord au niveau de la commune et de façon individuelle. A Lauris, une de nos richesses est l'eau, pourquoi elle coule et s'écoule vers la Durance en traversant la commune sans que vous n'en profitiez pour la récupérer et l'utiliser ?**

La fuite de la fontaine en face de Pourcin est toujours là malgré mes demandes, faut-il que je la remette systématiquement à l'ordre du jour ?

Quel est le montant de la facture que la commune a payé concernant le canal de Provence ?

M Dernis précise que les travaux de reprise des fuites sur la fontaine vont être programmés. En ce qui concerne les factures relatives au compteur du Canal de Provence, qui alimente les fontaines, le tennis, les jardins partagées et la citerne des terrasses du château, les consommations sont suivies et maîtrisées, en collaboration avec le Conseil en Energie Partagée du PNRL.

- **M le Maire présente les questions de Mme Dominique Colombo :**

*** Quelle est la date des vœux du maire 2023 ?**

Les vœux du Maire sont programmés le 21 janvier 2023, à 11h00.

*** Ou en est le recrutement des policiers ruraux ?**

Les recrutements sont en cours, les prises de poste seront effectives en février et mars 2023.

*** Pouvez-vous nous communiquer le compte rendu du rendez-vous avec le ministre Christophe BECHU concernant les logements sociaux ?**

M le Maire précise que son rendez-vous s'est déroulé avec le ministre délégué au logement, M Olivier Klein.

La question sur la problématique de construction de logements sociaux sur la commune a été étudiée avec attention par le cabinet du ministre. Les décrets d'application de la loi 3DS devraient être publiés en début d'année prochaine, et permettraient peut-être à la commune de bénéficier d'une exonération du prélèvement SRU, en se basant sur le manque d'attractivité du territoire.

La demande d'exonération doit être portée par la Communauté d'Agglomération LMV.

*** Peut-on construire sur le parking des Régales des logements sociaux ?**

Les parcelles du parking des Régales sont des parcelles constructibles, les orientations d'aménagement et de programmation du PNRL présentées plus haut favorisent plutôt une construction en face du parking des Régales.

*** Peut-on instruire les demandes de dépôt des titres sécurisés ?**

Afin de connaître les modalités d'application de ce système, une demande sera faite aux services de la Préfecture.

***Pensez-vous mettre en place un accueil pour les nouveaux arrivants ?**

M le Maire précise que ces opérations d'accueil des nouveaux arrivants se pratiquaient il y a encore quelques années, il serait intéressant de reprendre cette initiative dès l'année 2023, en associant l'ensemble du Conseil Municipal à cette action.

***Des administrés se plaignent que vous ne répondez pas à leurs courriers. Pour quelle raison ?**

M le Maire précise qu'il répond à l'ensemble des demandes écrites et assurent de nombreux rendez-vous en mairie.

***Avez-vous répondu à Mr TERY Michel ? (Courrier reçu soit fin septembre ou début octobre 2022 ? Si oui, pourriez nous communiquer la réponse ?)**

M le Maire précise que les questions personnelles et individuelles ne sont pas évoquées en séance publique de Conseil Municipal.

La réunion du conseil municipal est levée à 20h00

Secrétaire de séance : M SEBBAH Didier

M le Maire : Mr ROUSSET

